

## Conseil métropolitain du 17 juin 2024

« On se bat pour les mobilités, pour le climat, pour le pouvoir d'achat »

### Sommaire

<b>Voyager facilement et sans surcoût en train avec un abonnement Astuce, ce sera possible dès septembre ! .....</b>	<b>3</b>
<b>Gratuité du réseau Astuce pour les sorties scolaires : une nouvelle étape dans la démarche de progression vers la gratuité.....</b>	<b>4</b>
<b>Service Express Régional Métropolitain (SERM) : la Métropole s'engage massivement pour le train</b>	<b>5</b>
<b>Revitalisation des centres-villes : la Métropole propose 2 nouvelles aides financières aux nouvelles activités commerciales sur les territoires ayant signé la convention ORT .....</b>	<b>6</b>
<b>La Métropole adopte un code de déontologie des élus métropolitains.....</b>	<b>7</b>
<b>L'équipe de France de Basket au Kindarena du 28 juin au 3 juillet.....</b>	<b>8</b>
<b>Solidarité intercommunale : la Métropole accompagne financièrement les projets portés par les communes à hauteur de 1 034 000 euros.....</b>	<b>9</b>

## Conseil métropolitain du 15 juin 2024

« On se bat pour les mobilités, pour le climat, pour le pouvoir d'achat »

La Métropole adopte ce lundi 17 juin 2024 une série de mesures fortes pour l'attractivité du territoire et les mobilités de demain. Dès la rentrée de 2024, les abonnés du réseau Astuce pourront prendre le train entre les 8 gares de la métropole sans surcoût. Faire Rouen Oissel en dix minutes, sans un euro supplémentaire, ce sera possible pour les abonnés ! Les scolaires bénéficieront également de la gratuité du réseau Astuce pour les sorties scolaires. Les contours du Service Express Régional Métropolitain se dessinent, avec la proposition lors de ce Conseil Métropolitain d'un plan de financement permettant la labellisation et la préfiguration du projet. La Métropole poursuit également son engagement auprès des communes via le dispositif ORT (Opération de Revitalisation de Territoire), en partenariat avec l'Etat et le Département, permettant d'accompagner les artisans et commerçants des villes ciblées dans leurs loyers et la remise aux normes de leurs locaux commerciaux. Une enveloppe de 500 000€ sera mobilisée la 1<sup>ère</sup> année afin d'expérimenter ces aides et mesurer leur efficacité. De plus, la Métropole intensifie son soutien aux communes en augmentant la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), et en soutenant des projets communaux structurants à hauteur d'1M d'€.

*Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président de la Métropole Rouen Normandie : « Un travail de longue haleine se concrétise enfin ! Les voyageurs du réseau Astuce pourront désormais utiliser le réseau Trains NOMAD sans surcoût, partout dans la Métropole. Au départ et à l'arrivée de l'une des huit gares du territoire, les voyageurs pourront désormais pratiquer une intermodalité facile, accessible financièrement... et tellement pratique ! Il était nécessaire que nos collectivités territoriales, organisatrices des mobilités, travaillent main dans la main pour un résultat qui bénéficie aux habitantes et habitants de la Métropole Rouen Normandie, en matière d'environnement, de pouvoir d'achat et de santé. C'est une vraie alternative à la voiture pour les trajets du quotidien, pour se déplacer sans complications administratives, financières et techniques !*

*Nous continuons également les travaux sur le futur Réseau Express Métropolitain, en résonance directe avec l'intermodalité proposée par l'intégration tarifaire. Le projet avance, avec bientôt une labellisation portée par la Métropole Rouen Normandie, la Région Normandie, l'Etat, l'Agglomération Seine-Eure et la Communauté de Communes Caux-Austreberthe. Ce beau travail partenarial doit permettre demain aux habitants de notre bassin économique de bénéficier d'un service de transports efficace, accessible et connecté aux mobilités alternatives (vélo, transports en commun, covoiturage...). C'est aussi un vrai gain pour l'attractivité de notre Métropole.*

*Nous avançons sur la 'gratuité' des transports en commun, avec la mise en place d'une gratuité totale pour les sorties scolaires tant pour les élèves que les accompagnants. Pour que la mesure puisse toucher tous les élèves, une augmentation de la Dotation de Solidarité Communale sera proposée à l'ensemble des 45 petites communes de la Métropole.*

*La solidarité avec les communes pour la revitalisation des centres-villes se poursuit également avec deux nouvelles aides proposées dans le cadre du dispositif ORT, accompagnées d'une enveloppe de 500 000€ pendant un an, pour aider les commerçants à financer leurs locaux.*

*On continue le travail ! La Métropole continue d'agir, au plus près des problématiques des habitants, des communes, pour un avenir enviable dans notre territoire.*

*On se bat pour les mobilités, pour le climat, pour le pouvoir d'achat. On ne lâche rien. »*

## Voyager facilement et sans surcoût en train avec un abonnement Astuce, ce sera possible dès septembre !

Oissel-Rouen en dix minutes, sans surcoût pour les abonnés Astuce, ce sera possible dès septembre ! Face aux enjeux climatiques, économiques et sanitaires toujours plus marquants, une alternative à la voiture, fiable et accessible, est nécessaire. C'est pourquoi la Métropole Rouen Normandie s'engage au quotidien à offrir aux habitants un large choix de mobilités : location longue et courte durée de vélos, bus, métro, navette fluviale, covoiturage, aides pour la conversion d'un véhicule polluant... Afin de compléter l'offre proposée aux voyageurs, la Métropole Rouen Normandie travaille depuis de nombreux mois aux côtés de la Région Normandie et de la SNCF pour proposer aux usagers de voyager partout dans la Métropole, sans surcoût, grâce à l'intégration tarifaire du réseau Astuce et des trains NOMAD. Les abonnements disponibles sur le M-Ticket de l'application My Astuce seront ainsi acceptés pour les trajets intra-communautaires (c'est-à-dire les trajets ayant pour origine et pour destination des arrêts dans le ressort territorial de la Métropole Rouen Normandie) afin de faciliter et développer l'intermodalité entre les deux réseaux Astuce et NOMAD.

Plusieurs avantages se présentent dans le cadre d'un tel dispositif :

- **Gain de temps de trajet** : les temps de parcours ferroviaires entre Rouen/Elbeuf au sud et Rouen/Malaunay-Le Houlme au nord sont plus performants qu'en transports urbains et s'avèrent souvent meilleurs et bien plus réguliers que ceux réalisables en voiture,
- **Gain financier** : une réduction du prix comprise entre - 40 % (pour les moins de 26 ans) et - 20 % (pour les plus de 26 ans) par rapport aux abonnements mensuels multimodaux Atoumod sur la mono-zone « 100 Métropole Rouen », possibilité d'avoir recours à un abonnement annuel que n'offre pas Atoumod,
- **Simplicité d'usage** : la coexistence de trois gammes de produits tarifaires (Astuce, Tempo, Atoumod) peut être considérée comme une source de complexité pour l'utilisateur. Vers un seul support et un seul abonnement pour le train et les bus métro et ce, pour un usage illimité,
- **Multimodalité** : les abonnés peuvent choisir le train ou le bus en fonction de leur emploi du temps, de leur destination, du type de jour, de la saison...

Le lancement de ce dispositif d'intégration tarifaire est prévu au 1<sup>er</sup> septembre 2024, dans le cadre d'une expérimentation d'une durée de 24 mois (jusqu'au 31 août 2026). La tarification intégrée pourra permettre d'emprunter l'ensemble des trains, sans exception, sans garantie de place assise, assurant un trajet entre les huit gares de la Métropole Rouen Normandie (Rouen, Maromme, Malaunay-Le Houlme, Sotteville-lès-Rouen, Saint-Etienne-du-Rouvray, Oissel, Tourville-la-Rivière, Elbeuf-Saint-Aubin). Le support tarifaire consistera en un abonnement Astuce hébergé exclusivement sur support digital (M-ticket de l'application My Astuce), à valider en flashant un QRcode disponible en gare. Les abonnements sur la carte Astuce ne seront pas acceptés. **Les usagers devront résilier leur abonnement physique ayant pour support la carte Astuce pour passer à un abonnement numérique via l'application My Astuce. Les frais de résiliation seront remboursés.**

Le dispositif concernera dans un premier temps les abonnés avant d'être élargi par la suite aux voyageurs occasionnels.

Une contrepartie financière sera versée par la Métropole à la Région Normandie correspondant :

- A la perte de recettes supportée par SNCF Voyageurs concernant les seuls abonnés (282 k€ TTC en première année, 353 k€ TTC en deuxième année, 403 k€ TTC en troisième année),
- Au dispositif de lutte anti-fraude (30 k€ HT / an pour des enquêtes comptages/fraude complémentaires),
- A la formation des agents SNCF Voyageurs en relation clients (45,1 k€ HT au lancement de l'expérimentation).

### **Gratuité du réseau Astuce pour les sorties scolaires : une nouvelle étape dans la démarche de progression vers la gratuité**

La Métropole Rouen Normandie a proposé dès 2020 la gratuité des transports en commun le samedi puis lors des pics de pollution. Face au succès de cette démarche, à l'usage grandissant des transports en commun et aux enjeux climatiques toujours plus présents, la Métropole s'engage dans un processus d'extension de la gratuité. Celui-ci sera progressif tout au long du mandat, pour permettre à toutes et tous un accès aux transports en commun moins cher et toujours plus performant. Une seconde étape est franchie en ce conseil du 17 juin 2024 avec la mise en place de la gratuité pour les sorties scolaires.

Afin d'alléger le poids financier des transports en commun dans le cadre des sorties scolaires et de simplifier les démarches pour les enseignants et encadrants, la Métropole Rouen Normandie propose la mise en place de la gratuité pour les sorties scolaires réalisées avec les transports réguliers urbains. Cette gratuité concernera à la fois les élèves et les encadrants. Elle viendra ainsi remplacer une tarification actuelle peu onéreuse mais complexe, permettant à la fois un gain financier et un gain de temps pour les communes, les enseignants, et les élèves. Cette mesure engendrera une perte de recettes de 126 000 € par an. Parallèlement, une augmentation à hauteur de 150 000 € de la Dotation de Solidarité Communale des 45 petites communes, avec un plancher à 1 000 €, permettra ainsi à toutes les communes de la Métropole de bénéficier d'un allègement du budget transports des établissements scolaires pour qu'il puisse être désormais pleinement consacré à des projets éducatifs.

La Métropole expérimente également d'autres périmètres de gratuité, tels que la gratuité des transports en commun lors de l'édition 2024 des Fêtes Jeanne d'Arc.

## Service Express Régional Métropolitain (SERM) : la Métropole s'engage massivement pour le train

Depuis 2016, la Région Normandie, la Métropole Rouen Normandie, l'Agglomération Seine-Eure, l'Etat, SNCF Réseau, SNCF Gares & Connexions ont collaboré à la démarche « Train mode urbain » pour promouvoir l'usage du train comme un mode de transport métropolitain. Cette démarche vise à déterminer le rôle du ferroviaire dans la Métropole Rouen Normandie et, au-delà, jusqu'à Yvetot et Val-de-Reuil. Elle a permis de mettre en lumière la nécessité d'une collaboration entre toutes ces collectivités et partenaires vers la mise en place d'un Service Express Métropolitain.

A ce titre, par délibération du 8 novembre 2021, le Conseil métropolitain a approuvé la convention de financement permettant la réalisation des études d'opportunité du Service Express Métropolitain (SERM) de l'étoile ferroviaire de Rouen. Cette convention prévoyait le financement des études à parts égales par l'Etat, la Région Normandie et la Métropole Rouen Normandie, pour un montant global de 900 k€ HT. Ces études, réalisées par SNCF Réseau, ont débuté en juin 2022 et doivent se conclure au second semestre 2024. Elles portent sur la faisabilité et l'opportunité du déploiement du SERM dans l'étoile ferroviaire de Rouen. 3 horizons de déploiement ont été étudiés. Sur la base de ces études, une trajectoire de mise en œuvre du SERM a été validée.

Après avoir déposé leur candidature, la Métropole et ses partenaires visent l'obtention de la labellisation du projet du SERM de Rouen afin de pérenniser la démarche « Train comme mode urbain » et d'assurer la mise en œuvre du projet.

La mission, à réaliser par SGP Dev (filiale de la Société des Grands Projets), SNCF Réseau et Gares & Connexions concernant le SERM de l'étoile rouennaise, permettra :

- de synthétiser les études et réflexions en cours relatives au SERM rouennais,
- de définir un schéma d'ensemble des opérations à conduire pour la préfiguration du SERM,
- de préciser la gouvernance du SERM,
- de préciser les modalités et le plan de financement du SERM.

Le plan de financement de la mission de préfiguration du SERM de l'étoile rouennaise pourrait se décomposer comme suit :

Co-financeurs	Clé de répartition	Montant
Etat	50 %	1 249 945,00 € HT
Région Normandie	25 %	624 972,50 € HT
Métropole Rouen Normandie	20 %	499 978,00 € HT
Agglomération Seine-Eure	5 %	124 994,50 € HT
TOTAL	100 %	2 499 890,00 € HT

## Revitalisation des centres-villes : la Métropole propose 2 nouvelles aides financières aux nouvelles activités commerciales sur les territoires ayant signé la convention ORT

Les Opérations de Revitalisation de Territoire (ORT) ont pour objectif de mettre en œuvre un projet global de territoire destiné à adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux, ainsi que le tissu urbain pour améliorer son attractivité dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

À ce jour, pour accompagner la revitalisation de leurs centres-villes, quatre communes (Duclair, Elbeuf-sur-Seine, Le Trait et Rouen) se sont engagées aux côtés de la Métropole Rouen Normandie, du Département de la Seine-Maritime et de l'Etat dans la signature d'une convention ORT.

Sur le volet commerce, l'ambition de cette convention est de renforcer l'attractivité commerciale des centres-villes des communes engagées dans la démarche, en encourageant les porteurs de projets commerciaux à privilégier les implantations en cœur de ville, en adaptant et en modernisant le parc de locaux commerciaux et artisanaux et en luttant contre la vacance commerciale et artisanale.

Pour atteindre les objectifs fixés, la Métropole va déployer deux dispositifs d'aides économiques spécifiques, cumulables et complémentaires, en faveur de la relance du dynamisme commercial :

- Une aide au loyer, sous forme de subvention, visant à encourager l'implantation de nouvelles activités commerciales, artisanales et médicales. Une aide au loyer agit comme véritable coup de pouce au démarrage de l'activité, le loyer étant une charge fixe qui représente une part non négligeable dans le budget des entreprises commerciales et artisanales ;
- Une aide à la rénovation ou à la mise aux normes des locaux commerciaux, sous forme de subvention également, pour accompagner les commerçants, artisans et professionnels de santé déjà installés à développer leur activité.

Ces deux dispositifs s'adressent aux TPE exerçant une activité commerciale, artisanale ou liée à la santé et exploitant un local commercial en rez-de-chaussée, avec vitrine, situé au sein d'un secteur d'intervention opérationnel défini par les communes du territoire métropolitain signataires d'une convention ORT.

Pour le déploiement de ces deux dispositifs d'aides, une enveloppe de 500 000 € sera mobilisée sur la 1<sup>ère</sup> année afin d'expérimenter leur efficacité.

## La Métropole adopte un code de déontologie des élus métropolitains

La prévention des conflits d'intérêts constitue l'une des préoccupations majeures de la Métropole qui a donné lieu à diverses mises en œuvre depuis le 15 juillet 2020 et notamment à l'adoption, le 12 février dernier, d'un plan d'actions résultant notamment des préconisations de l'Agence Française Anticorruption.

Ce dispositif récapitule les actions entreprises et structure celles à entreprendre pour parfaire notre exemplarité en matière de transparence et d'application des principes déontologiques et éthiques, vecteurs de la confiance de nos concitoyens et électeurs.

L'une des mesures de ce plan anticorruption consiste à adopter d'un Code de déontologie destiné aux élus métropolitains. Le texte de ce Code a été validé lors de ce conseil métropolitain et entre donc en vigueur. Il rassemble les règles qui s'imposent à chaque élu métropolitain dans l'exercice de son mandat y compris ceux de représentation dans les organismes extérieurs à la Métropole. Il précise également les moyens à leur disposition dans cette démarche de prévention (formations, recours à un référent déontologue) et apporte des éclairages sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre.

## L'équipe de France de Basket au Kindarena du 28 juin au 3 juillet

Dans le cadre des Jeux Olympiques 2024, du 28 juin au 3 juillet 2024, à moins d'un mois des Jeux Olympiques de Paris 2024, l'équipe de France masculine de basket débutera sa phase de préparation olympique au Kindarena. Ce stage se terminera par un match officiel de préparation le mercredi 3 juillet face à l'équipe de Turquie.

La Métropole Rouen Normandie, conformément à sa politique sportive, s'engage pour l'accès pour toutes et tous au sport et à des manifestations sportives de qualité. Afin de remplir cet objectif, elle soutient certaines manifestations sportives qui se déroulent sur le territoire métropolitain. Il s'agit notamment d'événements d'ampleur nationale ou internationale. Ces manifestations doivent répondre aux critères suivants :

- L'événement sportif se déroule sur le territoire de la Métropole et présente un caractère national ou international,
- La manifestation reste accessible à toute la population de l'agglomération,
- La communication de la manifestation assure des retombées médiatiques promouvant l'image de la Métropole.

Le coût total prévisionnel de cet événement est de 400 000 €, couvert en partie par la billetterie. La convention prévoit que la location de la salle du Kindarena soit prise en charge par la Métropole. Cette prise en charge est évaluée à 15 000 € TTC. De plus, il est proposé d'accorder au Comité d'organisation de la Fédération Française de basketball une subvention de 100 000 € pour l'organisation de cette manifestation

Les habitants seront associés à cet événement. La Métropole prévoit en effet l'organisation d'un entraînement de l'équipe de France ouvert au public jeune, gratuit, et en lien avec les communes. Elle prévoit également l'organisation d'un tournoi de basket avec les enfants des centres de loisirs et des clubs de basket du territoire, en amont de la venue de l'équipe de France de Basket et en marge du stage d'entraînement de l'équipe de France au Kindarena.

De plus, du mardi 20 août au samedi 24 août 2024, le Kindarena accueillera l'Open de France de Basket 3X3, premier grand rendez-vous après les Jeux Olympiques. Cette discipline en plein essor mêle culture urbaine et basket. Véritable fête populaire entièrement gratuite, l'Open de France regroupera le tournoi final de la Juniorleague 3x3 FFBB, réservé aux moins de 18 ans, le tournoi final de la Superleague 3x3 FFBB, ainsi que des initiations et de nombreuses animations tout au long de la semaine en marge de la compétition. Le coût total prévisionnel de cet événement est de 250 000 € couvert majoritairement par les fonds propres du Comité de la Fédération de Basket. Il est proposé l'octroi d'une subvention de 15 000 €.

## Solidarité intercommunale : la Métropole accompagne financièrement les projets portés par les communes à hauteur de 1 034 000 euros

La Métropole entend jouer pleinement son rôle de solidarité aux côtés des communes en vue de permettre un développement équilibré et harmonieux du territoire. À ce titre, la Métropole participe au financement des projets locaux portés par les communes, via le Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) pour les communes de moins de 4500 habitants et dans le cadre du Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local (FACIL). Ce dernier dispositif, déployé depuis mai 2021, comprend une bonification financière pour les projets intégrant une dimension social-écologique. Les deux dispositifs, le FAA et le FACIL, sont cumulables. Ces investissements se cumulent par ailleurs avec ceux engagés par les co-financeurs du territoire. Enfin, pour l'année 2024 la Métropole a renforcé la Dotation de Solidarité Communautaire. Celle-ci s'élève à 10 906 523 €, soit une hausse de 171 523 € par rapport à 2023.

### Financements adoptés au titre du FAA et du FACIL

- **Jumièges**
  - Création de 2 places de stationnement PMR et d'une rampe d'accès (FAA : 2 678,86 €)
  - Remplacement des buts de foot stade Georges Boutard (FAA : 708,33 €)
  - Remplacement de la porte du bâtiment communal Foubert (FAA : 2 125,00 €)
  - Remplacement porte intérieur de la salle des fêtes (FAA : 812,50 €)
  - Pose de mains courantes escalier intérieur de la salle des fêtes (FAA : 504,50 €)
- **Saint-Pierre-de-Manneville**
  - Etude et conception générale de la maîtrise d'oeuvre de l'église St Pierre/St Paul (FAA : 13 825,80 €)
- **La Bouille**
  - Divers travaux dans les bâtiments communaux (FAA : 7 924,72 € / FACIL : 8 260,48 €)
- **Gouy**
  - Remplacement du tableau électrique de l'école maternelle (FAA : 1 228,00 €)
- **Saint-Paer**
  - Installation de LED dans les bâtiments communaux (FAA : 2 598,97 €)
  - Installation de LED à l'école primaire (FACIL : 4 990,24 €)
  - Rénovation énergétique de la salle polyvalente (FACIL : 6 528,23 €)
- **Saint-Aubin-Celloville**
  - Travaux de rénovation énergétique pour l'école élémentaire (FAA : 1 800 €)
  - Rénovation énergétique de la salle polyvalente (FACIL : 6 528,23 €)
- **Saint-Léger-du-Bourg-Denis**
  - Remplacement des volets roulants de l'école maternelle (FAA : 16 500€)
  - Installation de cases de columbarium (FAA : 3 542,88 €)
- **Saint-Martin-du-Vivier**
  - Régularisation : aide au règlement de la facture en énergie (FAA Energie : 10 382,75 €)
- **Caudebec-Lès-Elbeuf**
  - Réhabilitation Stade Michel Vernon (Demande complémentaire) (FACIL : 125 201,19 €)
  - Aménagement du cimetière (FACIL : 5 819,39 €)
  - Construction d'une halle couverte non-close sur la place Jean Jaurès (FACIL : 379 098,60 €)
- **Anneville-Ambourville**
  - Acquisition d'un véhicule électrique (FACIL : 14 842,54 €)
- **Mesnil-Esnard**
  - Extension de la salle des fêtes par la création d'un bâtiment de stockage municipal (FACIL : 63 455,00 €)



## Communiqué de presse Métropole Rouen Normandie

- **Ymare**  
- Réhabilitation d'équipements sportifs clos et couverts communaux nommé court couvert de tennis (FACIL : 2 184,10 €)
- **Elbeuf-sur-Seine**  
- Installation géothermie pour chauffer l'Hôtel de ville (FACIL : 183 332,83 €)
- **Maromme**  
- Extension de l'école élémentaire Thérèse Delbos (FACIL : 110 110,04 €)
- **Cléon**  
- Réhabilitation et transformation d'un ancien logement de fonction intégré dans une maison semi-détachée au sein du complexe sportif en Maison des Associations (FACIL : 57 036,00 €)

**Perrine BINET**

[perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr](mailto:perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr)

02 32 76 84 24 – 07 64 67 18 05

**Justine Hunault-Dequatremare**

[justine.hunault-dequatremare@metropole-rouen-normandie.fr](mailto:justine.hunault-dequatremare@metropole-rouen-normandie.fr)

02 32 76 84 24 | 06 60 71 99 61